

4.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250331-331841-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 avril 2025

Publié le 11 avril 2025

Suite à la convocation en date du 18 mars 2025
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 31 MARS 2025

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Agnès DENYS, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Régis CAUCHE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Max-André PICK, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Stéphane DIEUSAERT, Jacques HOUSSIN, Françoise MARTIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

OBJET : Déclassement du domaine public routier départemental en vue d'aliénation de la parcelle cadastrée B1425 située le long de la RD 140 à Fressain.

DECIDE à l'unanimité:

- de constater la désaffectation d'une partie d'emprise de la RD 140 en nature de terrain aménagé en jardin, cadastrée B1425 et d'une superficie de 141 m², située au niveau du n° 540 rue de la chapelle sur le territoire de la commune de Fressain ;
 - de prononcer en conséquence son déclassement en vue d'aliénation, sans enquête publique, conformément à l'article L131-4 du Code de la voirie routière ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 25.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 31 mars 2025

OBJET : Déclassement du domaine public routier départemental en vue d'aliénation de la parcelle cadastrée B1425 située le long de la RD 140 à Fressain.

L'indivision XXXXX est propriétaire des parcelles B682, B1253 et B1251, riveraines du domaine public départemental.

Les propriétaires indivis ont sollicité le Département en vue d'acquérir une partie d'emprise de la RD 140, cadastrée B1425, d'une superficie de 141 m² située à côté de leur propriété, sise à Fressain.

La parcelle B1425 ne présente pas d'intérêt pour le Département et les services départementaux ont pu constater, après visite sur place, la désaffectation de fait du terrain par la présence d'un aménagement en jardin.

Le Code de la voirie routière précise que le déclassement d'emprise faisant partie du domaine public affecté à l'usage du public est soumis à enquête publique. Néanmoins, l'article L131-4 prévoit que « le classement et le déclassement des routes départementales relèvent du Conseil départemental. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement de ces routes. Les délibérations du Conseil départemental concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

Dans ces conditions et au vu de la configuration des lieux, l'aliénation de cette emprise ne porte pas atteinte à la fonction de desserte ou de circulation assurée par la voie ; le déclassement pour aliénation de cette parcelle sans enquête publique peut donc être envisagé.

Il est proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ce terrain.

Il est proposé à la Commission permanente :

- de constater la désaffectation d'une partie d'emprise de la RD 140 en nature de terrain aménagé en jardin, cadastré B1425 et d'une superficie de 141 m², située au niveau du n° 540 rue de la chapelle sur le territoire de la commune de Fressain ;
- de prononcer en conséquence son déclassement en vue d'aliénation, sans enquête publique, conformément à l'article L131-4 du Code de la voirie routière ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Valentin BELLEVAL
Vice-Président